

SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT
Séance du 25 février 2022 **DE_2022_003**
Adhésion et désignation d'un délégué à l'ASSOCIATION DES MAIRES DE
LA MARNE (AMM)

Membres en exercice : 22

Date de la convocation: 21/02/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq février à 9 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle FOYER RURAL DE REIMS LA BRULEE sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE

Présents : 18

Votants: 17

Présents : Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Romain DESANLIS, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Claude GUICHON, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Jean-Louis ROYER, Daniel STOLL, Pascal TRAMONTANA, Sylvian VALOTA

Pour: 17

Contre: 0

Présent(s) non votants : Charles DE COURSON, Pascal ERRE, François GSELL, Sébastien MIRGODIN

Abstentions: 0

Représentés: Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Mickael JACQUEMIN par Jean-Louis ROYER, Marylène SIMONNET par Daniel FONTAINE

Excusés: Olivier DELCOMBEL, Patrice TRIMBALET

Absents: Michel BOULANT, Hugues GERARDIN, Olivier MALOU

Secrétaire de séance: Jean-Louis ROYER

Objet: Adhésion et désignation d'un délégué à l'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MARNE (AMM) - DE_2022_003

L'Association des Maires de la Marne (AMM) soutient et accompagne activement les décideurs locaux en leur offrant une gamme élargie de services et de prestations se déclinant en 5 missions :

- Délivrer des conseils juridiques personnalisés
- Diffuser une information ciblée
- Dispenser des formations concrètes
- Animer des échanges professionnels
- Exprimer des positions concertées auprès des pouvoirs publics

Leur expertise se veut complémentaire à l'ingénierie territoriale que ce soit pour l'accompagnement des porteurs de projet ou la réalisation des projets portés par le syndicat mixte.

Le comité syndical

Considérant l'intérêt de la coopération entre l'Association des Maires de la Marne et le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,

RF PREFECTURE DE CHALONS EN CHAMPAGNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/03/2022 051-200061083-20220225-DE_2022_003-DE

propose :

- ✓ l'Adhésion du Syndicat Mixte à l'Association des Maires de la Marne pour l'année 2022 et d'acquitter la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'AMM de la Marne dont le montant s'élève à 355,00 €,
- ✓ Désigne Monsieur/Madame en tant que représentant du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,
- ✓ et autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

➤ **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité :**

- **l'adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à l'Association des Maires de la Marne pour l'année 2022 et d'acquitter la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'AMM de la Marne dont le montant s'élève à 355,00 €,**
- **la désignation Monsieur Daniel FONTAINE en tant que représentant du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,**
- **et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération**

Fait et délibéré à la (au) FOYER RURAL DE REIMS LA BRULEE

Le 25 février 2022

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Daniel FONTAINE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

